



## COMPTE RENDU SUCCINT DU COMITE SYNDICAL DU 20 DECEMBRE 2022

L'an Deux Mille Vingt-deux le mardi 20 décembre à 16h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'aménagement et l'entretien de la rivière la Juine et de ses affluents, légalement convoqué le 15 décembre 2022, s'est réuni au siège du SIARJA 39 avenue des Grenots à Etampes, sous la présidence de Madame Maryvonne SIEBENALER, Présidente.

**Assemblée qui peut valablement délibérer sans condition de quorum, puisque la séance du 14 décembre n'avait pas obtenu la majorité de ses délégués.**

### **Etaient Présent(e)s et votant(e)s les Délégué(e)s Titulaires ou Suppléant(e)s :**

CAESE	ANGERVILLE	Monsieur	PARMENTIER Emmanuel
CAESE	AUTHON-LA-PLAINE	Madame	DURAND Isabelle
CAESE	BOISSY-LA-RIVIERE	Monsieur	TOURNIER Gilles
CAESE	BOUTERVILLIERS	Monsieur	HERREMAN Marc
CEA	CHEPTAINVILLE	Monsieur	MARIETTE Marc (D.S.)
CAESE	FONTAINE-LA-RIVIERE	Monsieur	GUALINA Patrice
CAESE	GUILLERVAL	Madame	SIEBENALER Maryvonne
CCVE	ITTEVILLE	Monsieur	PAROLINI François
CCVE	ITTEVILLE	Madame	COLONNA DE LECA Laetitia
CCEJR	LARDY	Monsieur	VAUDELIN Lionel
CAESE	MONERVILLE	Monsieur	FONSECA Didier
CAESE	MORIGNY-CHAMPIGNY	Monsieur	WEIGANT Edmond
CAESE	MORIGNY-CHAMPIGNY	Monsieur	LENOIR Jérôme
CAESE	PLESSIS SAINT-BENOIST	Madame	SAURY Pascale (D.S.)
CAESE	SACLAS	Monsieur	JAOUEN Fabrice
CAESE	ST CYR-LA-RIVIERE	Monsieur	GOULET Gérard

### **Etaient Absent(e)s et excusé(e)s les Délégué(e)s Titulaires :**

CAESE	ABBEVILLE-LA-RIVIERE	Monsieur	POIRIER Christian
CAESE	ANGERVILLE	Monsieur	DUPUIS Bruno
CAESE	ARRANCOURT	Monsieur	DELTON Martial
CCDP	AUTRUY-SUR-JUINE	Madame	DORAT Bernadette
CCEJR	AUVERS-ST-GEORGES	Monsieur	MEUNIER Denis
CEA	AVRAINVILLE	Monsieur	JANIN Éric
CCEJR	BOURAY-SUR-JUINE	Madame	CAMPAIN Clothilde
CAESE	BRIERES-LES-SCELLES	Monsieur	ROULAND Michel
CAESE	CHALO-ST-MARS	Monsieur	HAUTEM Daniel
CAESE	CHALOU-MOULINEUX	Monsieur	RONDU Maxime
CCEJR	CHAMARANDE	Madame	BAETE Isabelle
CCEJR	CHAUFFOUR-LES-ETRECHY	Monsieur	GAUTIER Thierry
CEA	CHEPTAINVILLE	Monsieur	BELLEC Stéphane
CAESE	CONGERVILLE-THONVILLE	Monsieur	GUERIN Thierry
CAESE	ETAMPES	Monsieur	MARLIN Franck
CAESE	ETAMPES	Monsieur	NOLLEAU Joël
CCEJR	ETRECHY	Monsieur	GARCIA Julien
CCEJR	ETRECHY	Monsieur	MARTIN Cédric
CEA	GUIBEVILLE	Madame	BERTINOT Martine
CCEJR	JANVILLE-SUR-JUINE	Monsieur	GARDAHAUT Christophe
CCEJR	LARDY	Monsieur	LEPEINTRE Rémi
CCVE	LEUDEVILLE	Monsieur	LECOMTE Jean-Pierre
CAESE	LE MEREVILLOIS	Monsieur	BARBEROT Olivier
CAESE	LE MEREVILLOIS	Madame	KOZAK Renée
CEA	MAROLLES-EN-HUREPOIX	Monsieur	PONCET Yann
CEA	MAROLLES-EN-HUREPOIX	Monsieur	LAURE Pascal
CAESE	MEROBERT	Monsieur	DENICOLAI Arnauld
CAESE	ORMOY-LA-RIVIERE	Monsieur	MERIGOT Michael
CAESE	PLESSIS SAINT-BENOIST	Monsieur	JUBERT Jean-Pierre
CAESE	PUSSAY	Monsieur	COURTAS Grégory
CAESE	ST-ESCOBILLE	Monsieur	IMBAULT Vincent
CAESE	ST HILAIRE	Monsieur	DEMEULEMEESTER Stéphane
CCVE	ST VRAIN	Madame	CORDIER Corinne
CCVE	ST VRAIN	Monsieur	MOREAU David
CCEJR	TORFOUR	Monsieur	MARTELLIERE Jean-Michel
CCEJR	VILLECONIN	Monsieur	FOUCHER Jean-Marc
CCEJR	VILLENEUVE-SUR-AUVERS	Monsieur	BOIVIN Pierre

**Etaient également Présents les Délégué(e)s Suppléants :**

CAESE	BOUTERVILLIERS	Madame	BEAU Claudine
CAESE	SACLAS	Monsieur	COATES Mickaël

**Etait également absent excusé :** Monsieur Hervé PAILLET, Trésorier d'Etampes Collectivités

**Secrétaire de séance :** Monsieur HERREMAN Marc

L'assemblée peut valablement délibérer sans condition de quorum, puisque la séance du 14 décembre n'avait pas obtenu la majorité de ses délégués.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 20 OCTOBRE**

Le procès-verbal du Comité Syndical du 20 octobre 2022 est adopté à l'unanimité.

**ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE 2023-2026 DU CIG – DELIBERATION 2022-12-001**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** les taux et prestations négociés pour le Syndicat Mixte pour l'entretien et l'aménagement de la rivière la Juine et ses affluents par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire ;

**DECIDE** d'adhérer à compter du 1er Janvier 2023 au contrat d'assurance groupe (2023-2026) et jusqu'au 31 décembre 2026 en optant pour les garanties suivantes :

Pour les agents CNRACL pour les risques décès, accident du travail/maladie professionnelle, Congé Longue maladie/Longue durée, Maternité/Paternité/Adoption, sans franchise et pour le risque maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours, pour un taux de prime total de : 6.50 %

Pour les agents IRCANTEC pour les risques accident du travail/maladie professionnelle, Maladie grave, Maternité/Paternité/Adoption, sans franchise et pour le risque maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours fixes, pour un taux de prime total de : 1.10 %

Fixation d'une participation minimale de 30 euros, correspondant aux frais d'émission d'un titre de recette.

**Prend acte** que les frais du CIG, qui s'élèvent à 0.12 % de la masse salariale assurée, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés,

Et à cette fin,

**AUTORISE** la Présidente à signer le bulletin d'adhésion ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe.

**Prend acte** que la Collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois.

Voté à l'unanimité,

**CONVENTION RELATIVE A L'ETABLISSEMENT DES DOSSIERS CNRACL PAR LE CIG – DELIBERATION 2022-12-002**

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** la Présidente à signer ladite convention avec le CIG,
- **DONNE** à la Présidente tout pouvoir pour sa mise en œuvre,
- **DIT** que les dépenses liées à cette convention sont inscrites au budget.

Voté à l'unanimité,

**APPROBATION D'UN REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER DANS LE CADRE DU PASSAGE A LA NOMENCLATURE COMPTABLE M57- DELIBERATION 2022-12-003**

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le Règlement Budgétaire et Financier, qui sera annexé à la délibération,
- **DONNE** tout pouvoir à la Présidente pour la bonne exécution des présentes

Voté à l'unanimité,

**DEMANDE DE SUBVENTION AUX CD91 ET 45 POUR LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'ENTRETIEN DE LA JUINE 2023 – DELIBERATION 2022-12-004**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** intégralement le mémoire réalisé par le Syndicat fixant la dépense nécessaire à la réalisation des travaux estimé à 111 210.00 € HT,
- **PREND** l'engagement d'inscrire au budget annuel 2023 les crédits nécessaires pour couvrir les frais d'entretien, de surveillance des berges ainsi que ceux destinés à faire face aux dépenses de grosses réparations et aux dépenses extraordinaires,
- **CHARGE** la Présidente d'effectuer toutes démarches utiles en vue notamment de solliciter les Conseils Départementaux de l'Essonne et du Loiret afin d'obtenir les subventions au taux maximum,
- **S'ENGAGE** à ne pas lancer les travaux avant l'obtention des notifications de subventions ou des dérogations appropriées.

Voté à l'unanimité,

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ASISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ETUDE DE FONCTIONNALITE HYDRAULIQUE ET ECOLOGIQUE DES MARAIS D'ITTEVILLE - DELIBERATION 2022-12-005**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- **CHARGE** la Présidente d'effectuer toutes démarches utiles en vue notamment de solliciter les subventions auprès des partenaires financiers au taux maximum,
- **PREND** l'engagement d'inscrire au budget annuel les crédits nécessaires,
- **S'ENGAGE** à ne pas lancer l'Etude avant l'obtention des notifications de subventions ou des dérogations appropriées.

Voté à l'unanimité,

**DISSOLUTION DU SIARC : TRANSFERT DES OUVRAGES CONSTRUITS SUR LE RU DU MAUVAIS TEMPS ET TRANSFERT DES ARCHIVES AU SIARJA- DELIBERATION 2022-12-006**

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** de la démarche de dissolution engagée par le Syndicat Intercommunal de la Région de Cheptainville (SIARC) ;
- **PREND ACTE** du transfert au SIARJA, au 1er janvier 2023, des ouvrages construits sur le ruisseau du Mauvais temps, relevant de la compétence GEMAPI, selon les modalités annexées à la présente délibération ;
- **PREND ACTE** du transfert des archives du SIARC au SIARJA.

Voté à l'unanimité,

**DEMANDE DE SUBVENTION ET AUTORISATION DE LANCEMENT DU MARCHÉ POUR L'ETUDE/MODELISATION DU RUISSEAU DU MAUVAIS TEMPS - DELIBERATION 2022-12-007**

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** la Présidente à engager toutes les démarches pour la passation du marché de maîtrise d'œuvre ;
- **CHARGE** la Présidente d'effectuer toutes démarches utiles en vue notamment de solliciter les subventions auprès des partenaires financiers au taux maximum,
- **PREND** l'engagement d'inscrire au budget annuel les crédits nécessaires,
- **S'ENGAGE** à ne pas lancer l'Etude avant l'obtention des notifications de subventions ou des dérogations appropriées.

Voté à l'unanimité,

**Pour information, les prochains comités syndicaux se tiendront les Jeudis 16 Février (DOB) et 16 Mars (BP) 2023 à 19h à Brières-les-Scellés**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h15.

La Présidente,  
Maryvonne SIEBENALER